

Débat public Calais Port 2015

cndp
Commission particulière
du débat public
Calais Port 2015

Cahier d'acteurs n°33



Hôtel Communautaire
1 boulevard du
Bassin Napoléon - BP 755
62321 Boulogne-Sur-Mer Cedex
Tél: 03 21 10 36 36
www.conseildeveloppement@agglo-boulonnais.fr

Contribution du Conseil de développement durable de l'agglomération Boulonnaise et de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

Calais port 2015

Atouts ou risques pour l'économie régionale ?

Le port Calais – Boulogne sera une réalité en 2010. Le Conseil de développement durable de l'agglomération Boulonnaise (CDDAB) s'est légitimement intéressé au projet Calais 2015 à fort impact sur l'économie locale, littorale et régionale.

Depuis sa création, le CDDAB s'est préoccupé du sujet portuaire. Une commission dédiée a travaillé et rendu un rapport public.

L'échange privilégié avec la Grande-Bretagne est la donnée fondamentale des trois sites portuaires littoraux que sont Boulogne-sur-Mer, Calais et Dunkerque auxquels s'ajoute bien entendu Eurotunnel. Le développement de la logistique est un atout historique de la région Nord-Pas de Calais.

La réussite du projet global est un élément fondamental de l'équilibre à construire vis à vis de nos voisins partenaires européens ou concurrents qui ont déjà fédéré leurs atouts.

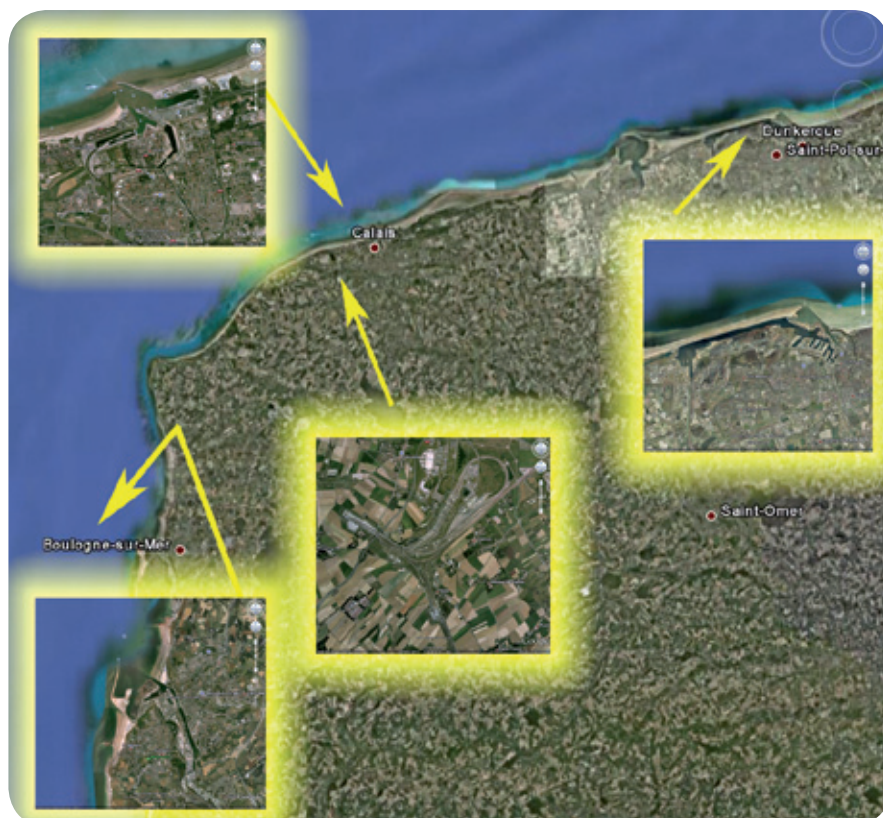


Photo du littoral avec les sites

Le port de Boulogne sur Mer/Calais

La prééminence du port de Calais dans les échanges transmanche actuels et à venir est indiscutable. Il faut lui assurer flexibilité, fiabilité et adaptabilité au trafic futur.

Certes, le port de Boulogne peut d'ores et déjà recevoir des navires de 240 mètres de long et à fort tirant d'eau, en utilisant le site de la Darse Sarraz Bournet bien établi. Mais il faut diversifier l'offre : dans ce cadre, la légitimité de projets à Calais est normale.

Ils doivent toutefois s'inscrire dans une logique confortant les démarches engagées depuis 2003 par le port de Boulogne qui s'est résolument tourné vers le développement de cabotage intra européen, en particulier pour l'approvisionnement de la plateforme agro-

alimentaire portuaire dont les tonnages de produits de la mer y transitant proviennent à hauteur de 90 % de l'importation.

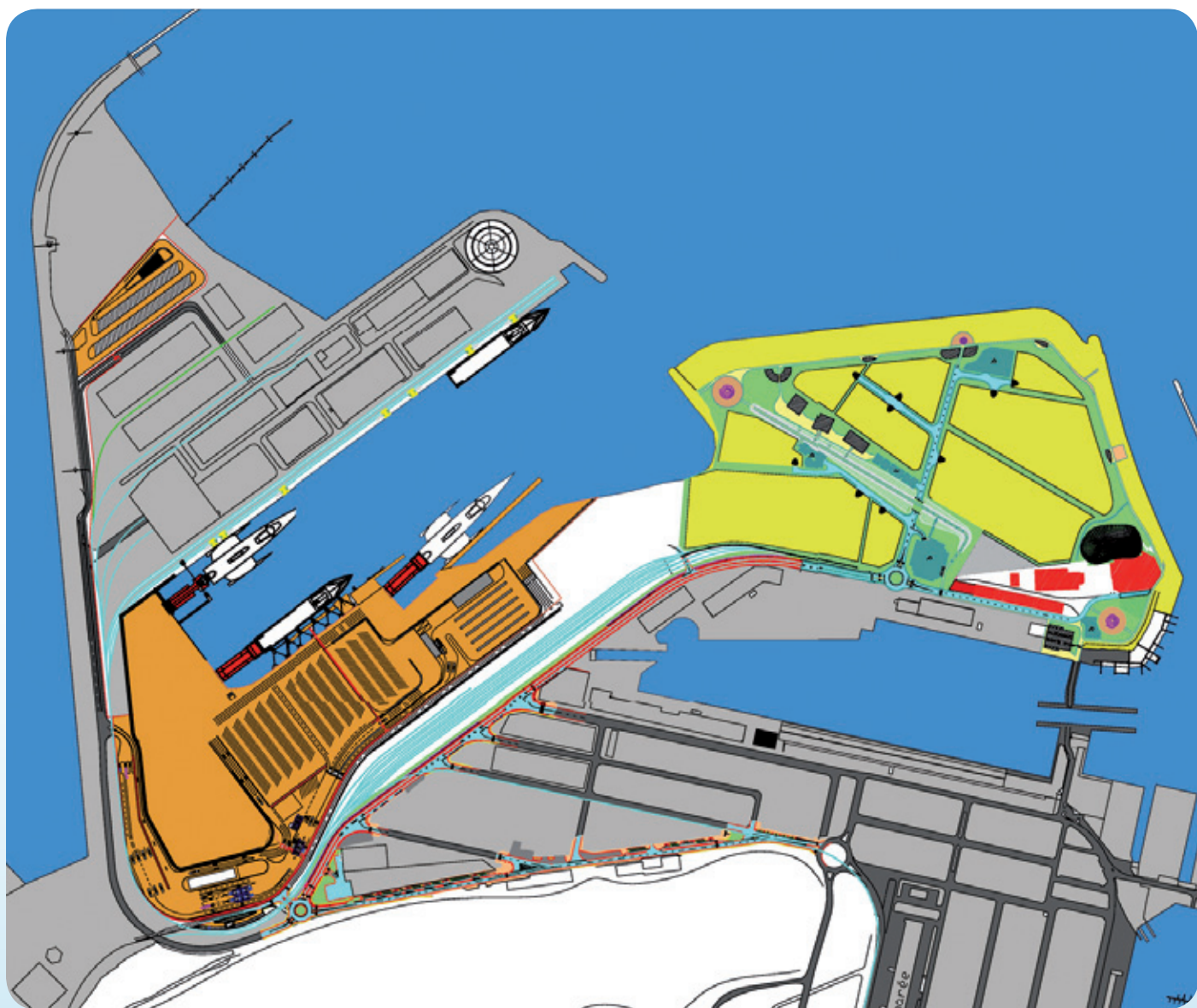
Dans cette perspective, le port de Boulogne s'est tourné vers des ports étrangers tant du côté de la Scandinavie que de l'Espagne avec lesquels il a finalisé des partenariats d'échanges, ces échanges étant constitués de remorques non accompagnées.

Le port de Boulogne sur Mer a, par ce biais, cherché la complémentarité avec le port voisin de Calais en démarchant de nouvelles lignes maritimes qui ne concernent pas que le port de Douvres.

Ce nouveau terminal maritime, mis en service en septembre 2009, sera contigu à un terminal

de ferroutage à aménager sur une partie du faisceau ferroviaire Loubet existant constitué de 10 voies ferrées et de terre-plein disponible, proche du réseau des "grandes lignes". En conséquence, l'inter modalité existe.

A cet exemple, et dans la perspective du rapprochement des quatre ports, le Schéma régional des transports (SRDT) prévoit de développer le ferroutage et les voies de communication ferroviaires, notamment avec l'intérieur des pays, de créer des pôles d'échanges intermodaux, et de favoriser les modes de transports doux, de sorte que soient préservés et respectés l'environnement et le cadre de vie.



Plan Sarraz Bournet

La démarche du Conseil de développement durable de l'agglomération Boulonnaise

Le Conseil de développement durable, soucieux d'aborder les sujets sous les angles économique, social et environnemental, a participé et participe activement aux réflexions engagées par le conseil régional pour l'établissement du Schéma régional de développement économique (SRDE). C'est ainsi que dans son avis sur *"la stratégie de développement économique du Boulonnais"* (27 janvier 2009), il attire en particulier l'attention (page 3) sur :

> la nécessité de mettre en œuvre des coopérations décentralisées...

> ...les évolutions au niveau des acteurs économiques comme le regroupement des 3 CCI de la Côte d'Opale.

> la nécessité " ...que des actions soient entreprises en partenariat étroit et de façon dynamique avec les organismes tels que le Parc naturel régional, ainsi qu'avec la Région Nord-Pas de Calais... "

Les avènements des 3 ports, Dunkerque, Calais et Boulogne sur Mer, ainsi que d'Eurotunnel sont donc étroitement liés. Il y a lieu de favoriser leur développement harmonieux et raisonné compte tenu des incertitudes économiques. Toute stratégie de développement et tout projet sont fondés sur des hypothèses et il n'y a pas d'entreprise sans risques. Mais les événements économiques récents et actuels montrent l'intérêt de s'appuyer sur les structures, les équipements existants et surtout sur les hommes et les femmes qui constituent les bassins d'emploi de notre littoral.

Dans le projet figurent des prévisions de trafics, dont les flux doivent indiscutable-

ment être sécurisés par leur répartition. C'est d'ailleurs ce que nos voisins et amis britanniques étudient en ce moment dans le but de donner leur place, par exemple aux ports de Dartford, de Tilbury et de Ramsgate, aux côtés de l'incontournable port de Douvres.

Il convient d'agir.

Lors du Colloque de Lumbres en juin 2009, les Conseils de développement du Nord-Pas de

Calais ont réaffirmé la nécessité de favoriser les coopérations inter-territoires et souligné l'importance d'une construction cohérente des complémentarités et des solidarités entre territoires. Dans ce sens Calais Port 2015 doit être porteur d'une dynamique de solidarité et de respect de l'environnement, devant durablement conduire à l'utilisation rationnelle des moyens existants et leurs potentialités.



Jeunesse du Nord-Pas de Calais

Le nécessaire équilibre dans l'aménagement du territoire du littoral Nord-Pas de Calais

Le projet Calais Port 2015 va imposer une concentration importante des trafics sur une ville et son agglomération dont on peut déjà constater un niveau d'engorgement important lors du moindre incident au port ou au tunnel sous la Manche.

Il apparaît souhaitable qu'un développement harmonieux de l'activité transmanche notamment puisse permettre de répartir les emplois nouveaux sur le littoral.

Dans le cadre de ce projet, il conviendrait d'examiner les conséquences que risque d'en-

gendrer cette concentration d'emplois par la migration journalière importante de personnels avec les incidences négatives relatives aux coûts de transport, émission de CO², qualité de vie, ...

Il faut intégrer les démarches entreprises par le Conseil régional et les 2 ports de Boulogne/Mer et Calais pour aboutir à la création d'une structure unique de gestion, ce qui de facto supprimera toute notion de concurrence entre les deux ports.

Cet équilibre qui se construit doit conforter

la politique régionale qui a mené à la mise en place de la plateforme multimodale de Dourges, laquelle doit travailler en totale synergie avec les plateformes multimodales littorales que constituent à l'évidence nos ports. Avec son "hub port", Boulogne sur Mer a misé pour la desserte de l'un des premiers espaces économiques européens dédiés à la transformation, la commercialisation et la distribution des produits de la mer, sur la multi-modalité de ses équipements portuaires : mer, fer, route.

Conclusion

Le projet Calais Port 2015 est opportun mais n'exploite pas suffisamment la totalité des synergies mobilisables sur l'ensemble de la façade littorale de la région Nord-Pas de Calais et le nécessaire rattachement aux autres pôles économiques de celle-ci.

En tout état de cause, il ne peut y avoir de place pour une concurrence intra-régionale ; le phasage de la mise en place des équipements doit strictement tenir compte des réalisations existantes et en cours. Enfin, ce projet doit être fédérateur, un chal-

lenge et l'occasion de créer, raisonnablement et solidairement, pour les hommes et les femmes de notre littoral et pour l'avenir de nos enfants, des outils et les conditions d'un développement durable et respectueux de notre environnement.



Le littoral Cap Gris Nez

Les cahiers d'acteurs sont des contributions portant sur le projet soumis au débat public, écrites et argumentées rédigées par des personnes ou groupes de personnes. Au titre de l'équivalence, la CPDP les diffuse aux mêmes destinataires que les autres supports du débat. Leur contenu n'engage que leurs auteurs.

Pour tout contact

Commission particulière
du débat public Calais Port 2015

24 place d'Armes - 62100 Calais

Tél. : 03 21 46 18 00 - Fax : 03 21 46 06 99

contact@debatpublic-calais-port2015.org

cndp
Commission particulière
du débat public
Calais Port 2015

www.debatpublic-calais-port2015.org